



BULLETIN MUNICIPAL Mai 2025

49, avenue Auguste Taurisson 19360 DAMPNIAT
Tél : 05 55 25 70 21
Email : mairie@dampniat.com
Site Internet : www.dampniat.com

Mairie : nouvelle adresse e-mail

mairie@dampniat.com

Intramuros : appli et bientôt site



Télécharger sans plus tarder l'application et être ainsi informé(e) de ce qui se passe sur la commune.

► [Application Mobile – IntraMuros](#)



LIBEO : une opportunité pour chacun(e) de nous

LE SAMEDI A BRIVE, AU MARCHÉ OU AILLEURS , EN TRANSPORT EN COMMUN ! « C'EST PRATIQUE, CA DÉPANNÉ ! »

► Témoignage d'un utilisateur

« ...Je voulais juste vous dire que le transport à la demande Libeo fonctionne correctement, je l'ai testé ce samedi pour aller au marché à Brive. Pour rappel les infos étaient données dans le dernier bulletin municipal et il est possible de les retrouver ici (on est la zone B) : <https://www.libeo-brive.fr/services/libeo-la-demande>

Quelques infos complémentaires :

- cela coûte 1,20€ par personne par trajet (donc 2,40€ aller-retour) si on achète les billets en avance - 1,50€ sinon et 3,00€ AR si on prend le ticket au dernier moment dans le véhicule ;
- les tableaux des horaires sur le dépliant ne me semblaient pas très clairs mais il faut comprendre cela :
 - a) sens descente à Brive : au plus tôt, le chauffeur vient nous chercher à 8h30 environ devant chez soi à Dampniat pour être à 8h55 à La Guierle à Brive ;
 - b) sens du retour, au plus tard, le chauffeur nous prend à Brive à 16h00 et nous redépose chez nous à 16h20 environ ;
- la réservation au téléphone fonctionne bien.

Franchement, c'est pratique, ça dépanne. Le chauffeur vient à notre domicile avec un véhicule adapté au nombre de réservations et à la situation de handicap ou non des personnes : du simple Renault Kangoo à un trafic aménagé PMR si nécessaire.

En deux mots, je vous le recommande... ! »

INFO ASSOCIATIONS



Suite au dépôt des demandes de subventions Principes d'attribution

- Chaque dossier déposé en mairie a été lu et étudié par la commission culture, communication et vie associative.
- Seules les associations ayant déposé un dossier de demande se sont vu octroyer une subvention municipale.
- Les associations dont le dossier comportait des manques et dont la partie budgets (compte de résultat et BP 2025) posait des questions de non justification ou non équilibre ont été reçues lors de rendez-vous en mairie.
- Les demandes de subventions exceptionnelles ont été étudiées au cas par cas. Seules celles pour lesquelles un dossier de présentation incluant un budget prévisionnel spécifique ont été validées à la date du Conseil municipal dédié.

Subventions votées en conseil municipal du vendredi 28 mars

Associations	Demande formulée 2025	Aide 2025
ALD	1 050.00 €	1 050.00 €
ASD	2 500.00 €	2 500.00 €
CHASSE	500.00 €	310.00 €
Amicale des anciens joueurs	150.00 €	100.00 €
Boule Dampniacoise	450.00 €	450.00 €
Restons jeunes	550.00 €	550.00 €
APE	310.00 €	310.00 €
So Light Concept	500.00 €	50.00 €
Anciens combattants	Pas de demande	
Ecole Dampniat		500.00 €
Comité des fêtes	Pas de demande	
SDJ	Pas de demande	



Suite à démissions de 2 membres de son bureau, la section des ACPG-CATM a su « relever le drapeau » !

Président d'honneur : Jean-Marie Farges

- Président : Henri de Faucal
- Trésorier : Pierre-Manuel Da Silva
- Secrétaire : Pierre Beynet

Porte-drapeaux : Titulaire : Angelo Martins,
Suppléants : Yves Charvière, Richard Godart

Compte-rendu de la réunion inter associations du jeudi 10 avril

La municipalité a souhaité réunir toutes les associations pour évoquer le sujet des subventions et parler de la possibilité de travailler ensemble autour de la fête du 15 août 2025.

Merci à la grande majorité des associations présentes pour leur participation active à cette réunion souhaitée de tous :
So Light Concept, ASD, dont le SDJ, ALD, Restons Jeunes, Boule dampniacoise, Chasseurs, Z'ex du rugby, Comité des Fêtes
Merci aux élu(e)s présent(e)s et excusé(e)s de la commission culture, communication et vie associative.



Avant-propos :

- Les subventions municipales aux associations : leur pourquoi et leur comment,
- Le questionnaire animations estivales de l'OT de Brive
- Les 2 membres du bureau actuel du Comité des Fêtes démissionnaires
- Le positionnement de la municipalité au travers des travaux de sa commission culture, communication et vie associative réunie le mardi 8 avril 2025

Toutes les associations de se prononcer en faveur du maintien de la « traditionnelle fête votive » dite du 15 août, même si date comme appellation sembleraient devoir être révisées.

FÊTE 2025 : Elle aurait lieu le vendredi 15, Samedi 16 et Dimanche 17 août

L'idée avancée est que les 9 associations présentes souhaitent œuvrer ensemble pour que l'animation de ce week-end de la mi-août puisse avoir lieu et s'organiser ainsi :

Vendredi 15 août	1 activité phare : ▼ 29èmes Foulées dampniacoises et leur casse-croûte offert aux coureurs
Samedi 16 août	3 activités phares : ▼▼▼ Balade champêtre et son casse-croûte du midi - Concours de pétanque - Traditionnel repas du soir
Dimanche 17 août	1 activité phare : ▼ Cérémonie au monument aux morts

A chacune des 9 associations présentes de demander à leurs adhérents(tes) :

- qui sera assurément disponible autour principalement des vendredi 15 et samedi 16 août,
- de préciser autant que possible l'activité pour laquelle telle ou tel adhérent serait partant(e)

Association	Nom & prénom	Date(s)	Activité(s)	Proposition

et de retourner sous quinzaine l'information par mail en mairie, à l'adresse : mairie@dampniat.com

Suite aux réponses obtenues, une seconde réunion des président(e)s d'associations permettra :

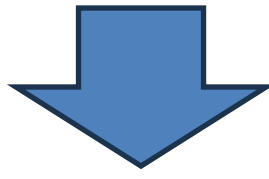
- de valider ou non le maintien de ladite fête du 15 août et des activités proposées,
Concernant le repas du 16 août, il pourrait avoir lieu dans la cour de l'école avec repli possible dans la salle des fêtes.
- d'en esquisser les premiers contours en termes de contenu, d'organisation, de communication

Le maire Laurent Galland d'indiquer que « la mairie » assurera la coordination de l'ensemble de la fête du 15 août.

Réunion n° 3 des président(e)s d'associations le mercredi 28 mai à 18h30
Salle de réunion du presbytère



Assemblée générale extraordinaire du Comité des fêtes Renouvellement du conseil d'administration et du bureau



**Vendredi 23 mai 2025 à 18h30
salle des fêtes**

Sont invité(e)s à cette AG toutes et celles et ceux
intéressé(e)s pour participer à un nouveau départ du Comité des Fêtes



Civisme : manger en terrasse... et en silence !

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Ces informations sont en ligne sur le site www.dampniat.com sous l'onglet « Civisme envers les autres ».

INFOS AGENCE POSTALE



L'agence postale communale de Dampniat vous accueille au sein d'un espace dédié. Vous y êtes accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales.

Si vous êtes client La Banque Postale, vous pouvez bénéficier d'un service de dépannage financier.

Les services postaux sont accessibles au sein de la Poste Agence Communale de DAMPNIAT.

Services courrier-colis :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés,
- Affranchissement de colis et de lettres,
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster, d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt-a-Expédier Chronopost,
- Services de proximité : réexpédition, garde du courrier, pack déménagement.

Services financiers :

- Retrait d'espèces sur un compte de La Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne)
- Versement d'espèces pour les professionnels
(Opérations réservées aux clients La Banque Postale ; montant plafonné par période de 7 jours consécutifs)

Autres services :

- Vente de produits La Poste Mobile : cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits+ mobile
- Vente de produits et services des partenaires de La Poste.

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE DAMPNIAT
49, Avenue Auguste Taurisson 19360 DAMPNIAT - Tél : 05.55.25.70.21

Penser aux inscriptions à l'école pour septembre 2025



DANS UN PREMIER TEMPS : L'INSCRIPTION EN MAIRIE

Entrée en classe de PS ou MS :

Faute d'accueil possible à Dampniat, les familles ayant des enfants concerné(e)s bénéficieront de dérogation de droit, et sont invitées à se rapprocher sans tarder de la mairie de Dampniat et de celle de Malemort.

NB : Au nom d'un accord entre les 2 municipalités, la mairie de Dampniat prendra en charge la différence des frais de restauration ; les enfants rejoindront Dampniat dès la GS ou le CP.

Entrée en classe de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ► seulement pour une première inscription :

Merci de renseigner d'ores et déjà la fiche de demande d'inscription via le lien ci-après ► [FICHE D'INSCRIPTION 2025.pdf](#) et de vous rendre en mairie pour inscrire votre enfant.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2025 sont possibles dès à présent, et ce jusqu'au vendredi 6 juin 2025.

Elles s'effectuent en mairie aux jours et heures ouvrables, de préférence sur rendez-vous.

Contact mairie : 05.55.25.70.21 - **Contact commission affaires scolaires** : 06.77.03.73.50 ou 06.19.04.41.02

Documents à présenter lors de l'inscription :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé pour justifier des vaccinations obligatoires

DANS UN SECOND TEMPS : L'ADMISSION AUPRES DU DIRECTEUR

Les admissions s'effectuent auprès de Mr SAUNIER, directeur de l'école les soirs à compter de 16h30 et sur rendez-vous, ce dès la rentrée des vacances de printemps, soit le lundi 05 mai 2025

Contact avec le directeur de l'école : Mathieu Saunier : 05.55.96.97.05 ou 06.36.81.67.20

Mairie et enseignants vous recevront avec le plus grand plaisir et sauront répondre à toutes vos questions. Venez évidemment et si possible avec votre (vos) enfant(s) !

Merci de bien vouloir effectuer au plus tôt à ces différentes démarches, afin d'optimiser la préparation de la rentrée scolaire et l'organisation de l'école.

Projet chats



Un engagement pour nos amis les chats : Lancement d'un projet communal de stérilisation via la création d'une association

Chères habitantes, chers habitants,

Votre municipalité souhaite partager avec vous un projet qui nous tient particulièrement à cœur : la mise en place d'un programme communal de stérilisation des chats errants. **Ce projet répond à un besoin réel dans notre commune, constaté par de nombreux habitants** qui ont signalé la présence croissante de chats errants et les difficultés que cela peut engendrer.

Pourquoi agir ?

La stérilisation des chats errants est une solution éthique et durable pour lutter contre leur surpopulation. En limitant les naissances, nous prévenons de futures colonies de chats en difficulté, souvent confrontés au froid, à la faim ou aux maladies. Un chat stérilisé, bien qu'inoffensif pour l'écosystème, reste un excellent allié pour prévenir la prolifération des rongeurs, comme les rats, qui peuvent poser des problèmes d'hygiène dans notre commune. Par ailleurs, la stérilisation contribue à l'harmonie entre chats en réduisant les nuisances, comme les bagarres ou les miaulements fréquents en période de reproduction.

Ce programme repose sur le principe des "**chats libres**", un dispositif reconnu par la loi (article L211-27 du Code rural) : les chats errants capturés seront stérilisés, identifiés au nom de la commune, puis relâchés sur leur territoire d'origine, où ils continueront à vivre tout en limitant la prolifération.

Comment allons-nous procéder ?

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal souhaite **créer une association locale dédiée**, qui travaillera en étroite collaboration avec des vétérinaires, et les habitants volontaires.

La création de cette association présente plusieurs avantages. Elle permettra de recevoir des dons pour financer les opérations, et, pour les donateurs, ces contributions pourront donner droit à des **réductions fiscales**. De plus, ce projet offre une formidable opportunité pour renforcer les liens sociaux dans notre commune. Participer à cette initiative peut être un excellent moyen pour certains habitants de **sortir de l'isolement**, en s'investissant dans une action collective, porteuse de sens et de solidarité.

Nous avons besoin de votre aide et de votre engagement pour que cette initiative soit un succès. Que vous aimiez les animaux ou que vous soyez simplement sensible à l'amélioration de notre cadre de vie, **votre implication sera précieuse !**

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez participer à ce projet ? Peut-être en tant que bénévole, pour aider à capturer les chats, à coordonner les opérations ou même à nourrir les "chats libres" sur leur territoire ?

Manifestez votre intérêt dès à présent ! Si vous êtes motivé(e), n'hésitez pas à nous écrire ou à passer en mairie pour signaler votre intérêt.

E-mail ► chatslibresadampniat@gmail.com

Texte de l'initiatrice du projet : Laura Bonomelli

Eclairons demain : LEDS et extinction éclairage public



ECLAIRONS DEMAIN

Tel est le nom donné au programme 2023-2025 de rénovation de l'éclairage public porté notamment par le Conseil départemental de la Corrèze. Les derniers éclairages LED sur notre commune seront posés mi-mai – début juin 2025.

L'extinction de l'éclairage public la nuit, c'est pour très bientôt !

► L'extinction aura lieu entre 23h et 06h : horaires à confirmer.

Pourquoi éteindre ?

- réduction sensible de l'impact sur la biodiversité,
- réduction des perturbations des écosystèmes,
- économie d'électricité.

Biodiversité : du carré au projet et à la participation de chacun(e)



Les carrés de la biodiversité relèvent au premier regard d'un projet pédagogique naturaliste, qui ne concernerait que les enfants...

Un carré pour la biodiversité est un espace naturel implanté de préférence dans un espace public, espace sur lequel l'homme n'intervient pas ou très peu.

Pour faire simple, il s'agit de laisser l'herbe et les fleurs pousser librement pour accueillir et nourrir insectes et autres animaux. Ce programme national est lancé par le réseau des CPIE (Centres Permanents d'Initiations à l'Environnement) pour inviter les acteurs du territoire à observer la biodiversité qui s'y reconstitue et participer à des sciences et actions participatives.

Observer, recenser, favoriser (ou interdire -> plantes invasives), faucher ou non, piétiner ou non, protéger, connaître : tels pourraient être les maîtres mots de regards individuels et collectifs portés sur notre biodiversité.

Nous vous renvoyons à l'onglet biodiversité de notre site Internet, où le qualificatif de "participatif" prend tout son sens.



[La biodiversité en images | Commune de Dampniat](#)

Cette banque de photos de notre faune et de notre flore a pu se constituer grâce à la participation d'une trentaine d'entre nous de tous âges qui ont croisé du regard telle espèce animale ou végétale sur notre territoire communal.

Il n'y pas de méthode particulière pour s'intéresser à notre biodiversité. Point besoin d'être naturaliste, ornithologue, botaniste ni même photographe patenté ou expert.

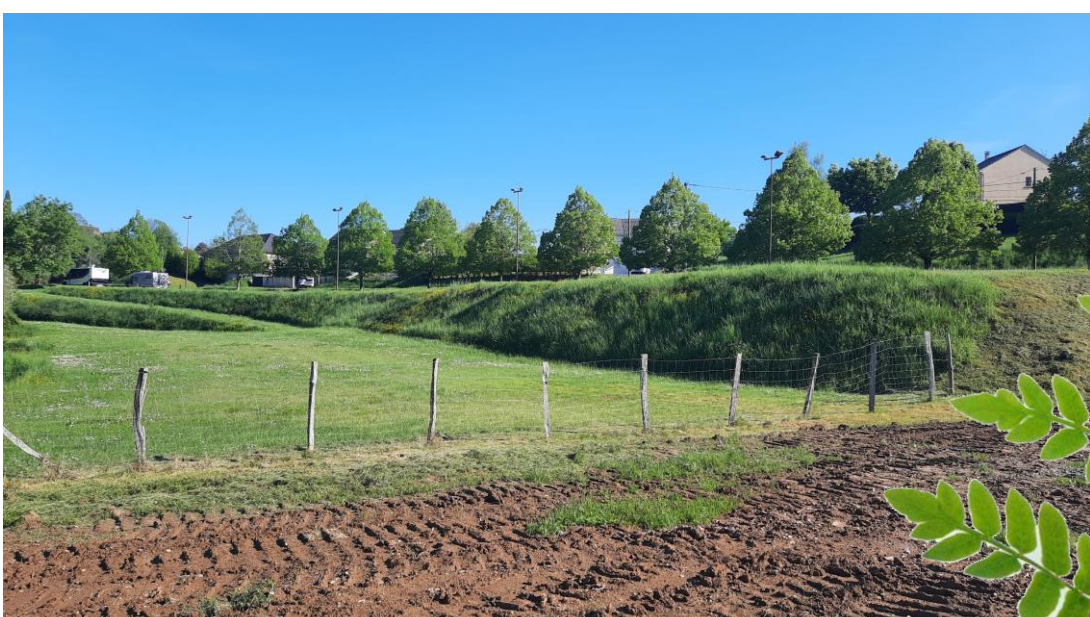
L'écoute d'un chant, la vue d'un animal, d'une empreinte, d'une fleur, le toucher comme la senteur d'une plante sont parmi les points de départ sensoriels tout simples d'un intérêt de nous-mêmes à partager avec nos proches, nos enfants.

Saviez-vous par exemple :

- que 22 espèces de fourmis ont été recensées sur Dampniat au cours du mois de juillet 2022 ?
- que vautours fauves comme cigognes noires sont régulièrement aperçus sur Dampniat ?
- que plusieurs vallons regroupent dès la mi-avril plusieurs couples de loriot d'Europe ?
► [Ecoutez le chant des premiers loriot ce 18 avril 2025](#)
- que la vallée de la Roanne nous offre de très belles et fragiles osmondes royales, fougères au feuillage majestueux ?



Premiers échanges avec Pascale Meissonnier, CABB



Voirie 2025

Les travaux de voirie débuteront fin mai.

Ils concernent :

- la route d'Aurussac : 34907€
- la route de la Peyrière : 3048€
- la route de Brive (RD 162) : 1952€
- la route du Bouyssou : 1242€
- la route de la Borie Basse : 26616€



Concernant les travaux liés aux catastrophes naturelles :

- Captage des eaux à Roanne : 7445€
- Enrochement pour renforcement chaussée, route du Sapinier : 7586€
- Réfection traversée de chaussée, route de Reyjade : 3040€
- Enrochement pour soutènement de route du Pont Noir : 24486€



Une association dampniacoise : l'ASD ZOOM !



A l'image de toute une saison...
une finale de terroir remportée brillamment !

L'AS Dampniat est en train de vivre une saison exceptionnelle, marquée par la montée en Régionale 1 et le titre de Champion de Terroir en Régionale 2.

La saison 2024-2025 restera gravée dans la mémoire de l'ASD comme l'une des plus réussies de son histoire.

Grace à un état d'esprit solide, une cohésion exemplaire, les joueurs ont enchaîné les victoires consolidant leur première place à la tête de leur poule.

La détermination du staff technique et la fidélité des supporters ont également été l'un des facteurs clés de cette progression.

Cette accession en Régionale 1 témoigne du travail acharné de toutes les composantes du club et de leur engagement vers la réussite.

C'est une récompense pour cette saison exceptionnelle, et une fierté que notre club de petit village soit au plus haut niveau régional.

Avec la victoire lors de la finale de Terroir qui a permis à l'ASD de devenir Champion du Limousin en Régionale 2.

Forte de ces succès, l'ASD poursuit sa route vers les 32^e de Championnat de France qui auront lieu le dimanche 18 mai 2025 sur terrain neutre.

Informations à venir, supporters(trices) attendus(es) !

Photos et texte : ASD & Corinne Barbié